

Test Day Thirimont

Règlement Particulier "Test Day"



ASBL **BOMEREE MOTOR CLUB**

25 Mars 2018



Epreuve organisée avec le concours de :

- ASBL Bomerée Motor Club
- Commune de Thirimont
- Zone de police Beaumont



Règlement Particulier "Test Day"

EPREUVE : TEST DAY THIRIMONT

DATE : 25 MARS 2018

ORGANISATEUR : BOMEREE MOTOR CLUB (HT44)

N° D'ENTREPRISE : 0878.037.268

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

Place de Thirimont (local de la jeunesse)

6500 Thirimont

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes/RS

R.P.CC./Sp.

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING

- 05/03/18 Parution du Règlement Particulier
- **05/03/18** **Date de début des engagements**
- 25/03/18 Affichage de la liste des engagés (voitures + Pilote ou équipage complet)
- 25/03/18 07h00 Ouverture du secrétariat et contrôle administratif (licences, cartes d'identité, permis de conduire), délivrance des Titres de participations distribution du road-book éventuel
- 09h00 Clôture des inscriptions à droits majorés
- 08h45 Affichage de la liste des engagés (voitures + Pilote ou équipage complet)
- Affichage de la liste des engagés (passagers)
- 08h55 Briefing du directeur de course (sur la ligne de départ)
- 09h00 Départ de la première voiture pour la 1^{ère} partie des séances test
- 12h30 Fin des premières séances test
- 13h30 Départ de la première voiture pour la 2^{ème} partie des séances test
- 17h00 Fermeture du secrétariat

II. ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Bomerée Motor Club (HT44) Organise, le 25 mars 2018, le Test Day de Thirimont, 1^{ère} édition. Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|---------------------------------|------------------|------------------------|
| - Directeur de course | Louis DEGROOTE | Lic ASAF n° 329 |
| - Directeur de la sécurité | Logan DEROO | Lic ASAF n° en attente |
| - Secrétaire du meeting | Martine CORNELIS | Lic ASAF n° en attente |
| - Responsable plans de sécurité | Pierre MARMIGNON | Lic ASAF n° 346 |
| - Equipe de sécurité (NCSH) | Luc JONIAUX | Lic ASAF n° 367 |
| - Responsable du parc d'attente | Antonio TAURINO | |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- | | | |
|---------------------------------|---------------|-----------------|
| - Commissaires Sportifs | | |
| Laurent WALBRECQ | | Lic ASAF n° 022 |
| Jules LIEGEOIS | | Lic ASAF n° 937 |
| - Inspecteur "Sécurité " | Eddy LIMBOURG | Lic ASAF n° 311 |

Secours médicaux

- Médecin : Eric ROOSEN
- Ambulances : PARAM Services asbl - Nombre : 1
- Service d'ordre : Police communale de Beaumont

III. MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le Test Day de Thirimont aura lieu le dimanche 25 mars 2018 à partir de 09h00, sur un tronçon de route fermé à la circulation publique, sur la commune de Thirimont

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les véhicules répondant aux prescriptions techniques en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3 et 4, PH Classic et PH S/R des Rallyes/Rallyes-Sprint (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR)** ainsi que les véhicules répondant à celles en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3 et 4** des Courses de Côte et Sprints (Voir Art. 4 du R.P.CC/Sp.)

- **La manifestation pourra accueillir des véhicules non immatriculés**

Art. 4. Description du parcours

- Tronçon fermé à la circulation, d'une longueur de 2100 mètres 100% asphalte.
- Un parcours de liaison ramènera les participants au départ en empruntant la route fermée en sens inverse !

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, DEVRA parvenir, **par voie postale** à Louis DEGROOTE, Rue de Jamioulx, 306 à 6110 Montigny-Le-Tilleul ou **par E-Mail** à **degroote.louis@gmail.com**, au plus tôt le 05/03/2018 et, au plus tard, le 25/03/18 avant 09h00.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 24/03/2018. (Attention aux délais bancaires).

N° : BELFIUS : BE77 0689 0100 5442 (BIC : GKCCBEBB) Intitulé : TEST DAY 2018

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 25/03/18 à 09h00, moyennant le paiement d'une majoration de 5,00€. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

5.2. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 60.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 12 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 60 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

5.3. Frais d'inscription.

- Le droit d'engagement pour le véhicule et, soit, le Pilote et soit l'équipage (devant se composer d'un pilote et d'un copilote, tous deux devant avoir atteint l'âge de 18 ans) s'élève à :
 - ✓ 75,00€ pour une voiture homologuée pour un usage routier et Kart cross.
- **Pour les Membres du BMC en ordre de cotisation 2018, l'engagement s'élèvera à 50,00€.**
- Le droit d'engagement pour les "passagers" désirant prendre place à côté du pilote inscrit dans un véhicule conçu et équipé pour le recevoir, s'élève à 20,00€ par "montée"(Licence et assurance comprise)

5.4. Passagers - Coéquipiers

- Le règlement de la discipline autorise les conducteurs participants à emmener avec eux, un passager, par boucle (sauf lors du premier passage).
- Les passagers désirant prendre place à bord d'une ou de plusieurs voitures, se feront connaître auprès du secrétariat de l'épreuve, en vue de recevoir, en contrepartie d'une participation aux frais d'un montant de 20,00€, un signe distinctif les autorisant à prendre le départ.
- L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur.

- Un processus très strict d'identification sera mis en place par l'organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR).
- Ces passagers devront, également être titulaires d'une licence (voir ci-après).

5.5. Equipement sécuritaire de l'équipage

En tout état de cause, **le port du casque** (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son co-équipier (ou l'éventuel passager), est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est **INTERDIT** durant les parcours de liaison.

IV. CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)

Art. 6. Parc des pilotes

Situation du parc de départ rue de Strée.

Art. 7. Vérifications techniques

(Eventuellement) Les VT sommaires préalables au Test Day se dérouleront : *rue du monument*

Art. 8. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

07h30 à 17h *place de Thirimont (local de la jeunesse) face à l'église*

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides ou "TP-L" (10€ et attestation du demandeur, de non contre-indication au sport auto) ou "TP-B", (50 €, mais comportant des garanties en assurances, plus élevées, moyennant agrément médical préalable du médecin de famille), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;

V. POINTS DE CONTACT

Art. 9. Permanences

- Jusqu'au 24 mars 2018 Degroote Louis 0475/663354 et Lenouvel Christophe 0479/302210
- A partir du 25 mars 2018 au secrétariat du jour dès 7h00 Degroote Louis 0475/663354

Art. 10. Tableau d'affichage

Tableau d'affichage au secrétariat du jour.

VI. APPROBATIONS

Art. 11.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 12.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Katty Bario (Lic. ASAF n° 11) pour la CSAP. Hainaut et l'ASAF, en date du 28/02/2018 *

**Sous réserve de présentation de la licence d'homologation délivrée par l'Inspecteur-Sécurité désigné par la Fédération.*

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- (Lic. ASAF N° ...), en date du

Club organisateur : Bomerée Motor Club Epreuve : Test Day de Thirimont Date : 25 mars 2018	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer ainsi que le paiement avant le 24 Mars 2018 degroote.louis@gmail.com ou 306 rue de Jamioux 6100 Montigny le tilleul Belfius BE77 0689 0100 5442 (mention TEST DAY Thirimont + nom et prénom)	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
<u>Engagement reçu *</u>	<u>Paiement reçu *</u>	<u>Ordre d'inscription*</u>	<u>Division*</u>	
Le / /	Le / /		<u>Classe *</u>	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM :

E-mail :

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / ... [.....]
 (Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

TEST DAY de Thirimont

Club organisateur: Bomerée Motor Club - Date: 25 mars 2018.

Bulletin d'inscription «PASSAGER»

à présenter, complété, au secrétariat le jour de l'événement

* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Frais de participation *</u>	<u>Paiement reçu *</u>	NUMÉRO ATTRIBUÉ *:	
---------------------------------	------------------------	--------------------	--

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Homme / Femme

Si pseudonyme : « »

Province, type et n° de licence : - -

Club :

N.B. : Min. = "TP-L" délivré par le commissaire sportif présent

Né(e) le° : Adresse° : N°
.....

Code postal° : Localité° :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur

Date : Signature-précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

Le passager (la passagère),



ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e),, licence n°, inscrit(e) comme passager/passagère à l'épreuve reprise ci-dessus,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.

Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à, le,
Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :
Le passager/la passagère :

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.